

4^E INFORMATION 2021 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération suisse de natation en vous adressant notre lettre d'information 4/2021. Veuillez également vous rendre régulièrement à la page web de la fédération.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS / ASSEMBLEES SPORTIVES 2021

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, l'Assemblée des délégués et les assemblées sportives se tiendront de la même manière qu'en 2020.

Vous trouverez toutes les informations sur notre page web sous la rubrique "Assemblée des délégués / assemblées sportives".

La (les) invitation(s), la (les) bulletin(s) de vote et le(s) ordre(s) du jour ont été envoyés par courrier aux membres ayant droit de vote en début avril.

Selon la décision du comité central, le rapport annuel ne sera plus imprimé à l'avenir, mais uniquement publié sous forme électronique. Si vous êtes néanmoins intéressé par une version imprimée, veuillez envoyer un courriel au secrétariat à info@swiss-aquatics.ch. Le secrétariat vous enverra une version imprimée.

N'oubliez pas d'envoyer vos bulletins de vote avec l'enveloppe préaffranchie au secrétariat. L'enveloppe de vote contenant le bulletin de vote correctement signé doit parvenir au secrétariat général d'Ittigen **au plus tard le vendredi 23 avril 2021**. Les enveloppes de vote reçues après cette date ne seront pas prises en compte et ne sont pas valables.

MESURES DE STABILISATION 2021

Ce jour-même, nous avons été informés par Swiss Olympic des nouvelles **mesures de stabilisation 2021**. Dans ce nouveau concept, la fédération dispose d'un total de près de 8,5 millions de francs suisses.

Tous les **documents de base** concernant les mesures 2021 sont disponibles dès aujourd'hui sur le site web de Swiss Olympic sous la rubrique [Swiss Olympic – Concept de stabilisation 2021](#).

Sur cette base, nous allons réviser le concept de stabilisation de la FSN et également préparer les formulaires nécessaires. Il est prévu de soumettre notre concept de stabilisation révisé à Swiss Olympic au cours de la dernière semaine d'avril et de vous le faire parvenir en même temps avec des informations complémentaires.

Pour bien vous préparer, vous devriez sans tarder étudier les documents de Swiss Olympic par vous-même.

Portez une attention particulière aux [Q&A](#).

Le concept est à nouveau basé sur des **dommages nets** attestés et réclamés.

Il y aura deux phases.

Dans la **phase 1**, les dommages nets subis peuvent être réclamés pour la période du 1er janvier 2021 au 30 avril 2021.

Dans la **phase 2**, les dommages nets peuvent être réclamés pour la période du 1er mai 2021 au 30 octobre 2021 (date présumée).

Les déclarations des dommages pour la phase 1 doivent être reçues par le secrétariat général jusqu'au 17 mai 2021.

Nous sommes conscients du fait que le planning est très serré. Mais en tant que fédération, nous n'avons été informés qu'aujourd'hui par Swiss Olympic de ce deuxième paquet de mesures. En outre, nous recevrons de plus amples informations dans le courant de la semaine afin de pouvoir élaborer notre concept.

Il est donc très important que vous commenciez dès à présent à calculer les dommages nets éventuels et que vous prépariez les documents nécessaires.

Consultez régulièrement le site web de notre fédération et les différentes informations sur les mesures de stabilisation 2021 afin de toujours rester à jour.

Avec nos meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron
Co-Président



Bartolo Consolo
Co-Président



Michael Schallhart
Secrétaire général